

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-2573

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	500 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
Formations en langues, civilisations et cultures créoles <i>(ligne nouvelle)</i>	500 000	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous demandons par le présent amendement qu'un budget à destination de l'ouverture et de l'enrichissement de formations en langues, civilisations et cultures créoles. Nous tenons à rappeler que plus de 10 millions de personnes pratiquent le créole couramment.

Malgré les objectifs de la DGFLFL, malgré des avancées indéniables en matière de LCR, de nombreuses formations ne voient pas le jour dans les Outre-mer. Bien que des classes d'option créole ont été ouvertes depuis plusieurs décennies dans les Outre-mer, le taux d'inscrits diminue chaque année. Nous pensons que cela n'est pas dû à un manque d'intérêt par les ultramarins pour leur propre culture, mais à cause de la discrimination existante. En effet, beaucoup estiment que l'étude de cette langue n'a aucune valeur au sein du milieu professionnel, voire universitaires. Pourtant, la création du CAPES en 2002 et de l'agrégation de Créole en 2019 prouve le contraire... Que se passe-t-il ?

La difficile accessibilité aux œuvres créoles, aux matériels de base comme les dictionnaires ou encore les grammaires rend difficile l'études de ces langues et de ces cultures. De plus, comme l'ont défendu Evelyne Adelin et Mylène Lebon-Eyquem, chercheuses en langue créole, lors de la création de ces concours, rien n'a été pensé quant à une politique linguistique spécifique dans les Outre-mer, aucune véritable promotion de la langue créole n'a été faite, ni aucun encouragement pour le système éducatif sur le terrain. En effet, si nous ne pouvons utiliser ces langues dans notre quotidien, il devient difficile d'inviter des élèves à s'inscrire dans ces formations. Ces avancées ne doivent pas rester dans le domaine du symbolisme

En apportant davantage de moyens aux professeurs, aux associations culturelles régionales, aux formateurs, en apportant du sens et des projets d'avenir intrinsèques à l'étude ces langues, nous gagnerons à coup sûr le pari qui a été fixé lors de la création de ces concours.

Nous proposons donc de créer un nouveau programme Formations en langues, civilisations et cultures créoles. Afin de respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de transférer 500 000 euros des crédits et autorisations de paiement de l'action 02 du programme 361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture vers l'action 01 d'une nouvelle ligne de programme intitulée Formations en langues, civilisations et cultures créoles.